



CONFÉRENCE DE L'UNESCO
SUR LES DONNÉES
ET STATISTIQUES DE
L'ÉDUCATION

DÉCISIONS

FÉVRIER 2024

2024 CONFÉRENCE SUR LES
DONNÉES ET STATISTIQUES
DE L'ÉDUCATION

RAPPORT

Ce document résume les décisions de la première Conférence sur les données et statistiques de l'éducation :

I. LANCEMENT DE LA CONFÉRENCE

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Ayant examiné les propositions présentées par le Secrétariat concernant les modalités de gouvernance, la vision, l'objectif et les principes de fonctionnement de la Conférence ;
2. Exprime sa gratitude à l'UNESCO et à son Institut de statistique pour avoir lancé cette nouvelle série de conférences ;
3. partage l'avis selon lequel de telles conférences sont nécessaires et devraient favoriser une plus grande coordination internationale dans le domaine des données et des statistiques sur l'éducation et de meilleurs progrès vers la réalisation des objectifs internationaux de développement durable pertinents ;
4. Approuve les propositions de gouvernance et les principes de fonctionnement énoncés dans le présent document ;
5. Adopte le [Règlement Intérieur](#) proposé joint à la documentation (1 UIS/EDS/1.2)

II. GROUPE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Notant les progrès réalisés depuis 2016 par le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4 (TCG) pour soutenir le rôle de premier plan de l'ISU dans l'élaboration de méthodologies et de normes, conformément au paragraphe 100 du Cadre d'action Éducation 2030 ; reconnaissant l'engagement et la participation active des États membres aux activités du TCG lors de leurs réunions et délibérations ; reconnaissant l'engagement et la contribution des parties prenantes, des partenaires et de la société civile, dans les travaux du TCG :

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation est invitée :

1. Prendre note des [Termes de Référence du TCG](#) approuvés par les États membres en 2023 (1 UIS/EDS/2.1) ;
2. A noter, selon le document [1 UIS/EDS/1.1](#) (point 13) que :
 - (a) Le TCG sera rebaptisé « Commission des données et des statistiques sur l'éducation » (Commission EDS) ;
 - (b) Le TCG restera le principal organisme de coordination des données et statistiques mondiales sur l'éducation ;
 - (c) Le TCG fera avancer les recommandations de la Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation (Conférence EDS) entre les sessions.

III. CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DE L'ÉDUCATION

Notant les informations présentées dans le document « [Classification Internationale Type de l'Éducation : défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/3) ; reconnaissant le rôle de l'ISU en tant que gardien de la CITE et le soutien apporté aux pays dans la classification de leurs programmes nationaux conformément à la CITE :

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Se félicite de la création du comité d'évaluation de la CITE par l'ISU en 2023, conformément aux classifications CITE 2011 et 2013 ;
2. Invite la Commission TCG/EDS à assurer le suivi des résultats des délibérations du comité d'évaluation de la CITE.

IV. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Notant les informations présentées dans le rapport « [Données administratives : défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/4) ; reconnaissant les efforts de collaboration de la communauté

internationale ; notant en outre les défis affectant la comparabilité des données sur l'éducation, à savoir :

- quantité de données collectées ;
- les biais créés par différentes sources de données ;
- qualité des données collectées,

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Demande à la Commission TCG/EDS de concentrer ses efforts sur :
 - (a) soutenir et intensifier les approches innovantes visant à accroître l'appropriation et à réduire la charge pesant sur les États membres, telles que le modèle dynamique ;
 - (b) intensifier l'approche hybride concernant les données démographiques ;
 - (c) élaborer des protocoles et des normes pour saisir l'impact des situations d'urgence et des crises sur les populations touchées ;
 - (d) développer les capacités grâce à des outils et des lignes directrices tels que des éléments et des formats standard avec toutes les variables nécessaires pour estimer les indicateurs de l'ODD 4.

V. DONNÉES DES ENSEIGNANT

Notant les informations présentées dans le rapport « [Données des enseignants : défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/5) ; félicitant les États membres pour leurs efforts visant à accroître la production de données sur les enseignants ; reconnaissant les défis associés à la collecte et à la communication des données sur les enseignants ; saluant la décision de la 10e réunion du TCG (2023) sur des normes mondiales pour les qualifications minimales des enseignants basées sur la nouvelle base de données de l'ISU sur les politiques relatives aux enseignants :

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Demande à la commission TCG/EDS de :

- (a) convenir d'une définition mondiale des enseignants formés en 2024 par le biais d'un groupe de travail dédié ;
- (b) produire des normes pour les programmes de formation des enseignants ;
- (c) envisager des indicateurs politiques sur l'attraction, la préparation et la rétention des enseignants qui ne font pas aujourd'hui partie du cadre ;
- (d) soutenir l'innovation dans la collecte de données en examinant la faisabilité et en mettant à jour les instruments de collecte de données sur les enseignants ;
- (e) élaborer des lignes directrices pour la production de données sur les enseignants afin de guider les États membres.

VI. DONNÉES DES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Notant les informations présentées dans le rapport « [Données des dépenses d'éducation : défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/6) ; reconnaissant les trois défis associés au calcul des indicateurs de dépenses, à savoir :

- une faible couverture, en dehors des dépenses publiques totales ;
- sources de données contradictoires pour les dépenses publiques ;
- production de données sur les dépenses privées,

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Demande à la commission TCG/EDS de concentrer ses efforts sur :
 - (a) Créer un menu de méthodes d'harmonisation des indicateurs FFA et ODD 1.a.2 ;
 - (b) Simplifier les instruments de collecte de données, y compris la priorisation ;
 - (c) Élaborer et fournir des lignes directrices aux bureaux nationaux de statistique sur la manière de collecter les dépenses des ménages en matière d'éducation ;
 - (d) Simplifier les lignes directrices et élargir la méthodologie des comptes nationaux de l'éducation.

VII. DONNÉES DES ÉVALUATIONS D'APPRENTISSAGE ET ENQUÊTES SUR LES COMPÉTENCES

Notant les informations présentées dans le rapport « [Données des Évaluations d'Apprentissage et Enquêtes sur les Compétences : défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/7) ; se félicitant des progrès significatifs réalisés dans l'établissement de cadres conceptuels, méthodologiques et de reporting pour l'indicateur 4.1.1 des ODD ; reconnaissant les défis restants dans la communication de l'indicateur 4.1.1 des ODD ; notant la faible couverture et les défis restants pour les indicateurs des ODD 4.6.1, 4.7.4 et 4.7.5 :

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Demande à la Commission TCG/EDS de concentrer ses efforts sur :
 - (a) un manuel d'harmonisation et de reporting des évaluations
 - (b) un système d'accréditation des évaluations
 - (c) la standardisation des questionnaires contextuels dans les évaluations des apprentissages
 - (d) méthodologies innovantes sur des indicateurs à faible couverture
2. Invite la communauté internationale à développer une approche visant à accroître les investissements pour financer les évaluations des apprentissages.

VIII. DONNÉES DES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES

Notant les informations présentées dans le rapport « [Données des enquêtes auprès des ménages: défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/8) ; reconnaissant l'importance d'explorer tout le potentiel des enquêtes et recensements auprès des ménages et autres en tant que source de données pour le suivi de l'ODD4 ; notant les défis associés à l'utilisation des données d'enquête, notamment :

- instruments d'enquête non harmonisés;
- des périodes de référence différentes ;
- qualité et comparabilité des informations générales ;
- les problèmes de comparabilité liés à la mesure de l'alphabétisation, des connaissances et des compétences ;
- l'inexactitude dans la collecte des dépenses d'éducation des ménages ; et
- disponibilité et accessibilité des données d'enquête,

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Demande à la Commission TCG/EDS de concentrer ses efforts sur :
 - (a) sensibiliser aux possibilités qu'offrent les enquêtes pour générer des statistiques sur l'éducation ;
 - (b) établir un ensemble standardisé d'éléments d'enquête modulaires ;
 - (c) publier des lignes directrices pour la collecte et le traitement des données ;
 - (d) élaborer des définitions et des mesures standardisées pour des facteurs tels que la richesse des ménages, la migration et le handicap, en facilitant notamment l'intégration d'outils de collecte de données récemment développés et alignés sur un concept plus complet du handicap dans des enquêtes à grande échelle ;
 - (e) assurer l'accessibilité tout en préservant la sécurité des données.

IX. POINTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX DE L'ODD 4

Notant les informations présentées dans le rapport « [Points de référence nationaux de l'ODD 4 : Défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/9) ; saluant les efforts déployés par les États membres pour respecter l'engagement qu'ils ont pris en 2015 de fixer des critères de référence pour l'ODD 4 ; prenant acte de la publication de la deuxième carte de pointage de l'ODD 4 qui surveille les progrès vers les références nationales de l'ODD 4 ; notant la décision du Comité directeur de haut niveau de l'ODD 4 de développer trois indicateurs de référence supplémentaires pour refléter les priorités du Sommet pour la transformation de l'éducation :

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Invite les États membres à finaliser la soumission des critères de référence nationaux, en particulier sur l'indicateur d'équité, et à les inclure systématiquement dans les plans sectoriels nationaux, le dialogue régional et les processus de coopération mondiale ;
2. Invite l'ISU à intensifier ses efforts pour améliorer la qualité de la base de données de référence ;
3. Invite l'ISU et le rapport GEM à proposer un mécanisme permettant aux pays de demander des éclaircissements et de proposer des corrections à l'évaluation de la fiche d'évaluation de l'ODD 4 ;
4. Demande à la Commission TCG/EDS de :
 - (a) affiner et approuver le mécanisme proposé d'examen du tableau de bord de l'ODD 4.

X. INTÉGRATION DES STATISTIQUES

Notant les informations présentées dans le rapport « [Intégration des statistiques : défis et solutions proposées](#) » (1 UIS/EDS/10) ; reconnaissant que les sources multiples de données constituent un domaine d'intérêt croissant dans les statistiques de l'éducation, qui présente des opportunités et des défis ; notant les initiatives qui ont été récemment prises pour utiliser des sources multiples et préparer des modèles d'estimation des taux de non-scolarisation et d'achèvement :

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. Demande à la Commission TCG/EDS de concentrer ses efforts sur :
 - (a) formaliser les bonnes pratiques en matière de communication d'estimations, par exemple en adaptant la liste de contrôle WHO GATHER sur la santé aux statistiques sur l'éducation ;
2. Invite l'ISU et le Rapport GEM à :
 - (a) soutenir la participation des pays grâce à un mécanisme permettant de répondre aux requêtes et suggestions des pays ;

- (b) proposer un modèle commun de taux d'abandon scolaire et d'achèvement, en tenant également compte de la nécessité de prendre en compte les conséquences pour les populations touchées par la crise ;
- (c) proposer une priorisation d'autres indicateurs qui pourraient bénéficier du développement de modèles d'estimation s'appuyant sur de multiples sources de données.

XI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DEUXIÈME SESSION

Notant les informations présentées dans le rapport « Ordre du jour provisoire et lieu de la deuxième Conférence sur les données et statistiques de l'éducation » (1 UIS/EDS/15) et l'introduction orale du Secrétariat ;

La Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation :

1. approuve le projet d'ordre du jour provisoire de sa deuxième session, tel que présenté dans le document 1 UIS/EDS/15 et charge la Commission EDS de le rationaliser et de le finaliser ;
2. prend note que la deuxième réunion de la Conférence sur les données et statistiques de l'éducation se tiendra du 21 au 23 avril 2027 à Paris, France ;